

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 novembre 2023

Date de convocation : le 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 novembre 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Magali BESSAOU - Christian BONNET – Jean Marc CALVET -- Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joel ESPINASSE -- Jean-Luc FARJOU -- Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Henry CLAUDE -- Christophe LABORIE -- Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Jean-Claude SOUYRIS -- Thierry TEULIER – Christian TIEULIE -- Pierre TIEUIE – Bernard VERDIER

Étaient absents ou excusés : 23 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 2023/11/18**

**PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE**

**PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE**

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical a mis en place des participations auprès des collectivités lors de l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques. Ces participations portent sur les installations des IRVE comme suit :

Participation à l'investissement :

- 1 000 € pour une borne normale
- 3 000 € pour une borne rapide

Participation au fonctionnement :

- 300€/an quel que soit le type de borne

Les évolutions technologiques amènent le SIEDA à ajuster ses conditions de participation des collectivités.

Type de Borne	Participation à Investissement	Participation au Fonctionnement
Borne AC Puissance <=22kVA (Borne Normale)	1 000 €	300 €/an
Borne DC Puissance >22kVA (Borne Rapide et Superchargeur)	3 000 €	

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de mettre en place les participations tels que définis ci dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 20 Novembre 2023

